



## **AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

Département de publication : 13  
Département(s) de rappel : 83 84 04 05

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

**Société Publique Locale L'Eau des Collines**

Correspondant :

Béatrice MARTHOS,  
Directrice Générale de la Société Publique Locale  
140 Avenue du Millet  
ZI Les Paluds  
13400 Aubagne

**Objet du marché :**

Marché portant mission de commissaire au compte pour les exercices 2019 à 2024

**Mots descripteurs :**

Commissaire aux comptes

Type de service : Prestation de service

**Classification CPV :**

Objet principal : 79212300-6

Lieu d'exécution : Siège de la société

Code NUTS : FRLR04

**L'avis implique :**

Un marché de prestation intellectuel

**Informations sur marché :**

Prestations de services ayant pour objet l'exercice du mandat légal de commissaire aux comptes au bénéfice de la SPL L'Eau des Collines pour les années 2019 à 2024 et portant sur les exercices comptables 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024. La mission consiste à contrôler et certifier les états financiers.

Pas d'allotissement

Durée 6 ans

En application de l'article L.823-3 du code de commerce, le titulaire est désigné pour la gestion de six exercices.

Valeur estimée (H.T.) : 80 000.00 euro(s) sur la totalité du marché.

**Caractéristiques principales :**

Attribution d'un marché unique

**Quantité ou étendue globale :**

Le coût prévisionnel est fixé à un montant 80 000 € HT sur la durée totale du marché.

**Des variantes seront-elles prises en compte :**

Non.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :**

Non.

**Prestations divisées en lots :**

Non

**Durée du marché ou délai d'exécution :** En application de l'article L823-3 du code de commerce, le titulaire est désigné pour la gestion de six exercices.

**Cautionnement et garanties exigés :**

Aucune garantie financière n'est exigée

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Caractéristiques des prix : Prix forfaitaires et prix unitaires.

Modalités de variation des prix : Actualisable.

Modalité de règlement des comptes : selon les modalités définies au contrat. Les prestations seront réglées par virement bancaire dans les délais fixés par le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. Le délai global de paiement est de 60 jours. Modalités de financements : le marché sera financé par les fonds propres de la société publique locale

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- - En qualité de membres de plusieurs groupements

**Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature :** Français

**Unité monétaire utilisée :** l'euro.

**Conditions de participation :**

**Situation juridique - références requises :**

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

**Capacité économique et financière :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Formulaire DC1 (facultatif)
- Formulaire DC2 (facultatif).

**Capacité technique :**

- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Pour chaque certificat précité, l'organisme acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent  
Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

- Habilitation à exercer la profession de commissaire aux comptes (justificatif de l'inscription sur la liste prévue à l'article L822-1 du code de commerce)

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

**Candidats :**

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

**Valeur technique (60 %)**

- Valeur technique : Sous critère 1 : Organisation du projet – 30 points;;
- Valeur technique : Sous critère 2 : Adéquation des références et moyens du candidat aux prestations objet du marché – 20 points;
- Valeur technique : Sous critère 3 : Temps affecté à la mission– 10 points;

**Prix des prestations (40 %)**

**Aucune enchère électronique ne sera effectuée.**

**Type de procédure :**

Procédure adaptée ouverte.

**Date limite de réception des offres :**

**04-01-2019 (12:00)**

**Délai de validité des offres :**

90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :**

18SPL034.

**Renseignements complémentaires :**

L'entité adjudicatrice applique le principe 'Dites-le nous une fois'. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Les offres doivent être transmises sous format dématérialisée uniquement conformément aux dispositions de l'arrêté 14 avril 2017 – relatif aux fonctionnalités et exigences minimales des profils d'acheteurs – entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2018. Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers couramment utilisés de type ".doc " ; ".docx " ; ".pages " ; ".xls " ; ".xlsx " ; ".pdf " ; ".ppt " ; ".pptx " ; ".zip " ; ".key " ; ".dwg ". Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat. Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (\*\*) du RGS. Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis et pourront faire l'objet d'une signature manuscrite. Les candidats devront signer électroniquement a minima l'acte d'engagement. Cette signature emporte acceptation de l'ensemble des conditions fixées au cahier des charges. La signature de l'acte d'engagement équivaut à la signature des pièces financières, techniques et administratives du marché. Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique. Ainsi, pour la transmission par voie électronique, les candidats doivent disposer d'un certificat de signature électronique dans les conditions techniques et formats précités. QUELQUES PRECAUTIONS A PRENDRE A L'AVANCE POUR REpondre AISEMENT PAR VOIE ELECTRONIQUE Le candidat doit :

- Être équipé d'un poste informatique répondant aux conditions d'utilisation de la plate-forme.
- Être équipé d'un certificat de signature référencé sur les listes de catégories de certificats dites listes de confiances précitées. Cette démarche peut prendre jusqu'à deux ou trois semaines selon les fournisseurs. Une fois ce certificat obtenu, le candidat pourra répondre sous forme électronique à toutes les consultations.
- Disposer d'un temps suffisant pour effectuer les manipulations de réponse et le transfert intégral des fichiers à transmettre, la date de fin de réception des plis électroniques étant la date de référence du dépôt complet de la réponse.

- Vérifier les prérequis techniques plusieurs jours à l'avance avant d'entamer le dépôt de plis sur la page : <http://agysoft.marches-publics.info>
- Vérifier à l'avance que tout fonctionne bien (bonne version de l'environnement Java, installation automatisée des applets sur le poste, bon fonctionnement du certificat numérique, bon fonctionnement des opérations de signature et chiffrement sur le poste de travail, bonne réception de l'accusé de réception, etc.). Pour toute question technique relative à la transmission électronique des plis, le support technique de marcoweb est disponible pour accompagner les candidats dans cette démarche au 0825 07 07 91

**Date d'envoi du présent avis à la publication :**

07-12-2018

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés, adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus, adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus, adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus:**

Profil acheteur de la Société Publique Locale L'Eau des Collines  
Adresse internet : <http://agysoft.marches-publics.info>

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal de Grande Instance de Marseille  
6 rue Joseph Autran  
13281 Marseille Cedex 6  
Téléphone : +33 491155050  
Fax : +33 491544290

**Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends et Litiges en matière de marchés publics de Marseille ( C.C.I.R.A.L)  
Préfecture de Région Provence Alpes Cote d'Azur  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
13282 Marseille , Cedex 20  
Téléphone : +33 491156374  
Fax : +33 491156190

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :**

Voies et délais des recours dont dispose le candidat : - Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité